

Ecole Marie CURIE de BOUVIGNY-BOYEFFLES

Bouvigny-Boyeffles,

INSCRIPTIONS 2026

DEMANDES ADMINISTRATIVES POUR ÉTABLIR LE DOSSIER

Nom et prénom de l'enfant :

Vous compléterez le dossier de votre enfant. Puis vous prendrez rendez-vous avec le directeur par téléphone ou par mail pour apporter votre dossier d'inscription et visiter l'école.

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Fiche de renseignement
- Le présent dossier avec vos signatures en bas de la charte de la laïcité et du règlement scolaire

Documents à fournir pour des situations particulières :

- Certificat de radiation.
(si l'enfant vient d'une autre école privée ou publique)
- Demande de dérogation.
(si l'enfant réside dans une autre commune que Bouvigny-Boyeffles, document à retirer dans la commune d'origine)
- Tous documents officiels concernant la garde de l'enfant si nécessaire.

Au moins la veille de l'entrée de l'enfant à l'école :

- Attestation d'assurance civile et individuelle
- Fiche Sanitaire

... Le directeur, Pierre Delengaigne.

NOTICE D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

(Vérite à la fiche de renseignements)

Les données renseignées sur la fiche de renseignements seront prises en compte dans l'application informatique de l'éducation nationale « Basé Élèves 1er degré » prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal officiel du 1er novembre 2008.

Cette application informatique a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 28 décembre 2004 par le ministère de l'éducation nationale.

Les finalités de l'application « Basé Élèves 1er degré » sont les suivantes :

- Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, mutation, répartition dans les classes, changement de niveau et de cycle en fin d'année scolaire ;
- Établir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Le maire de la commune est également destinataire des données, dans le cadre de ses compétences en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire, prévues aux articles R.111-3 et R.111-4 du code de l'éducation.

Concernes de ces informations ont un caractère facultatif :

- Noms d'usage de l'élève et de ses responsables légaux ;
- Adresse des responsables de l'élève ;
- Téléphone et courriel des responsables de l'élève ;
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ;
- Indemnisation sur les services prématernels ;
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- Authorisation des responsables (pour communication des adresses aux associations de parents d'élèves et pour photographie).

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Pour la rectification et par dérogation,
le directeur académique des services de l'éducation nationale du département DU PAS DE CALAIS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la direction ou au directeur de l'école pour :

- vous conseiller ;
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence ;
- identifier les personnes qui vous autorisent à venir chercher votre enfant à l'école ;
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de votre enfant.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

L'application Onde

Les informations que vous fournissons au moyen de cette fiche sont enregistrées par la direction ou le directeur de l'école dans l'application informatique « Onde » (Outil multilingue pour la direction d'école)-mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale.

Cette application, déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), est couverte par l'arrêté ministériel du 20 octobre 2008 (actualisé en 2017) qui en définit les caractéristiques : objectifs poursuivis, modalités de mise en œuvre, données personnelles enregistrées, droits de conservation et conditions d'accès des personnes autorisées à y accéder et, enfin, droits des personnes dont les données sont enregistrées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez de droits d'accès et de rectification ainsi que d'un droit d'opposition pour mettre à jour vos informations qui vous concernent :

- les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie ;
- le droit d'opposition prévu à l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978 s'exerce soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département où se trouve l'école.

Liste des professions et des catégories socio-professionnelles

Code(*)	Libellé
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerce et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaires, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : _____ Niveau : _____ Classe : _____

ÉLÈVE

Nom de famille : _____ Nom d'usage : _____ Sexe : F M

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES

Mère/Père/Tuteur (rayer les mentions inutiles)	Nom de famille : _____	
Nom d'usage : _____	Prénom : _____	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : _____ (se référer à la liste jointe pour déterminer le code correspondant à votre situation)		
Adresse : _____		
Code postal : _____	Commune : _____	
Tél. domicile : _____	Tél. portable : _____	Tél. travail : _____
Courriel : _____		
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Mère/Père/Tuteur (rayer les mentions inutiles)	Nom de famille : _____	
Nom d'usage : _____	Prénom : _____	
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : _____ (se référer à la liste jointe pour déterminer le code correspondant à votre situation)		
Adresse : _____		
Code postal : _____	Commune : _____	
Tél. domicile : _____	Tél. portable : _____	Tél. travail : _____
Courriel : _____		
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Autre responsable (personne qui a la charge effective de l'enfant)		
Lien avec l'enfant : _____	Nom de famille : _____	
Frère/Sœur/Grand-père/Grand-mère/Oncle/Tante/Autres (à préciser) ou personne morale		
Nom d'usage : _____	Prénom : _____	
Organisme : _____		
Adresse : _____		
Code postal : _____	Commune : _____	
Tél. domicile : _____	Tél. portable : _____	Tél. travail : _____
Courriel : _____		
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Nous ne souhaitons pas que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires <input type="checkbox"/>		

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Garderie matin :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Études surveillées :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Garderie soir :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Transport scolaire :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>			

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE

Nom : _____ Prénom : _____ À appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

Nom : _____ Prénom : _____ À appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

Nom : _____ Prénom : _____ À appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

Nom : _____ Prénom : _____ À appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

Nom : _____ Prénom : _____ À appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

Date : _____

Signature des représentants légaux : _____

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Année scolaire 2025 2026

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Ecole Marie Curie de BOUVIGNY-BOYEFFLES

Classe : _____

Partie à remplir par les parents ou par le médecin

Certificat médical

Je soussigné(e), _____ déclare et certifie que mon enfant _____ est à jour de toutes les vaccinations obligatoires, que son état de santé lui permet de vivre en collectivité et de pratiquer les activités de l'école maternelle, des TAP (temps des activités périscolaires), de la garderie et de la cantine.

ci-joint, PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION.

Maladies déjà contractées (faites une croix dans la ou les cases correspondantes)

- | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Scarlatine | <input type="checkbox"/> Otite | <input type="checkbox"/> Oreillons | <input type="checkbox"/> Autres maladies (précisez) |
| <input type="checkbox"/> Varicelle | <input type="checkbox"/> Angines | <input type="checkbox"/> Rubéole | |
| <input type="checkbox"/> Rougeole | <input type="checkbox"/> Rhumatismes | <input type="checkbox"/> Coqueluche | |

Vaccinations et dates (si l'enfant n'est pas vacciné, joindre un certificat médical)

- | | | |
|---|------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> D.T Polio | Date _____ | Rappels _____ |
| <input type="checkbox"/> B.C.G | Date _____ | Rappels _____ |
| <input type="checkbox"/> Autres vaccins | | |

L'enfant souffre-t-il d'allergies ? (des précisions seront à apporter au verso).

- Alimentaires Médicamenteuses Asthme Autres

Précisez dans tous les cas : _____

Fait à _____ le _____ 20...

Signature du responsable de l'enfant ou du médecin :

DOCUMENT A RETOURNER AU PLUS TARD LE **01/09/2023** pour une première inscription

EN L'ABSENCE DU RETOUR DE CE DOCUMENT, L'ENFANT NE POURRA ETRE ACCUEILLI

Partie à remplir par la famille

Renseignements médicaux concernant l'enfant

Protocole de prise en charge médicalisée (P.A.I.)

oui

non

Si oui, fournir obligatoirement le protocole du P.A.I.

Maladies chroniques : asthme, convulsions, diabète, autres (précisez)

Réactions allergiques : médicaments aliments, autres (précisez)

L'enfant suit-il un régime alimentaire (allergies, intolérance, sans porc, sans viande) ?

oui non

Si oui, lequel ? _____

L'enfant suit-il un traitement médical ?

oui

non

Si oui, lequel ? _____

Autres difficultés de santé : maladie, accident, hospitalisation, opérations (précisez)

Votre enfant est-il suivi dans le cadre d'une consultation spécialisée (exemple : orthophoniste) ?

oui

non

Si oui, laquelle ? _____

Précautions à prendre pour certaines activités physiques et renseignements

Appareillages : port de lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire, autres (précisez)

Antécédents particuliers : fractures, entorses, autres (précisez)

L'enfant est-il propre ?

oui

non

L'enfant porte-t-il des couches ?

oui

non

Je soussigné(e) _____ responsable de l'enfant _____ déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable d'établissement à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date :

Signature des responsables légaux ou du médecin

DOCUMENT A RETOURNER AU PLUS VITE et SIGNALER TOUT CHANGEMENT DURANT L'ANNÉE

EN L'ABSENCE DU RETOUR DE CE DOCUMENT, L'ENFANT NE POURRA ETRE ACCUEILLI

REGLEMENT INTERIEUR

L'école est un lieu de vie qui impose des règles. Pour que votre enfant réussisse sa scolarité dans les meilleures conditions, sans violence et dans le respect de tous, nous attendons de vous, parents, que vous vous impliquez avec les enseignants dans le respect de ces règles.

Admission à l'école maternelle

Sont admis les enfants âgés de deux ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire, dont l'état de santé et de maturation physiologique et psychologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire. L'enfant doit être propre (sauf raisons médicales). Après une période d'essai de 2 semaines, s'il était constaté un manque de propreté de l'enfant, une période de 4 semaines d'exclusion de l'école serait mise en place pour permettre aux parents de réaliser cette disposition indispensable dans un fonctionnement correct de la vie scolaire.

Assiduité

L'école est obligatoire l'année des trois ans de l'enfant. Sur demande des parents, durant l'année de Petite Section uniquement, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pourra autoriser les parents à ne pas scolariser leur enfant l'après-midi ou une partie de l'après-midi. Durant l'année de petite section, ces parents pourront changer d'avis en cours d'année en informant le directeur d'école.

Fréquentation

L'école est ouverte de 8h55 à 11h55, et de 13h55 à 16h55 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accueil a lieu à partir de 10 minutes avant l'horaire soit 8h45 et 13h45. A l'accueil, les enfants sont remis à un adulte : personnel de service ou enseignant à l'entrée de chaque classe. Un retard de 5 minutes est toléré. Passé ce délai, l'enfant ne sera pas accueilli à l'école pour la demi-journée.

A la sortie, les enfants sont repris par une personne nommément désignée par les responsables légaux. Les enfants non repris seront amenés au restaurant scolaire ou à la garderie, aux frais des familles.

Vie scolaire – Hygiène – Sécurité

En cas d'accident grave les pompiers sont appelés en priorité, la famille est prévenue immédiatement après l'appel.

La prise de médicament à l'école ne peut se faire que sur protocole médical (dans le cadre d'un projet individuel réalisé en collaboration avec la médecine scolaire).

Une maladie contagieuse doit être signalée (rubéole, grippe...).

Eviter les bijoux (il n'y a aucune assurance en cas de perte ou de vol).

Les bonbons, chewing-gums et autres friandises, les tétines, les téléphones sont proscrits.

Les animaux sont interdits dans la cour de l'école, même tenus en laisse : les accrocher à la grille d'entrée.

Les enfants de niveau petite section font obligatoirement un moment de repos l'après-midi. Pour les autres, c'est à la demande des familles sous condition de place dans le dortoir.

Une boisson (de l'eau) est proposée aux enfants avant les récréations, à la charge des parents, qui fournissent aussi les mouchoirs, sur demande de l'équipe éducative.

Régulièrement, les enfants auront un livre en prêt à la maison. Les parents rachèteront le livre en cas de perte.

Les enseignants s'engagent à rencontrer régulièrement les familles lors de réunions ou de rendez-vous individuels.

Signature des responsables légaux :

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le seuil de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



Signature des responsables légaux...